



COMMUNE DE
SAINT-MAIGNER
PUY DE DÔME - 63

SALLE DES FÊTES

LOCATION PAYANTE DES PARTICULIERS ET DES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

150 personnes maximum

1°) Identité du demandeur

Nom :

Prénom :

Domicile :

- demande à pouvoir utiliser la salle des associations

la salle de préparation des repas

le bar

le matériel audio-vidéo

le.....

pour

- reconnaît avoir reçu et pris connaissance du règlement général de la salle des associations et s'engage à en respecter les dispositions.

À la réservation :

- chèque de caution de 500 € à l'ordre du trésor public ;

- acompte de 30 % du prix de location soit à l'ordre du trésor public ;

- solde du prix de location de à l'ordre du trésor public ;

- assurance responsabilité civile (nom, n° et validité) :

À SAINT MAIGNER

le

Signature du demandeur

MENTION D'INFORMATIONS - RGPD

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies obligatoires dans la Convention d'utilisation de la Salle des fêtes feront l'objet d'un traitement papier destiné à réserver et facturer l'utilisation de la Salle des fêtes de Saint-Maigner. Les données pourront être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la ville de St Maigner : dpo.adit63@puy-de-dome.fr. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des

Durée de conservation des données :

Les données seront conservées pendant une durée maximale de 3 mois (trois mois) pour les services payants, celle nécessaire au recouvrement des sommes dues.

Droits de la personne et consentement :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition pour de motif légitime. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la ville de St Maigner : dpo.adit63@puy-de-dome.fr. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à la convention d'utilisation de la Salle Polyvalente de Lescout pourra être retiré à tout moment.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou du Procureur de la République.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.

